

## Reprises et cessions

Les reprises et cessions doivent être dessinées et également annoncées sur Acorda, lors du recensement, sous l'onglet formulaire A / Reprise et cession.

Nous vous demandons d'être très clair dans vos indications et de compléter précisément toutes les rubriques.

Nous vous demandons de nous transmettre une copie du contrat de bail ou tout autre document pouvant nous apporter la preuve que cette surface vous est légalement attribuée. Cette exigence fait suite à de nombreux problèmes juridiques auxquels nous avons été confrontés.

Nous vous signalons encore que lors d'une reprise de parcelle (parcelle déjà déclarée les années précédentes), celle-ci ne peut être validée que lorsque la cession a été confirmée par l'ancien exploitant.

Exemple:

Bienvenue dans Acorda > Recensement > Formulaire A > Reprises et cessions >

**Démarrer**

- Formulaire A
  - NE64790006
    - Reprises et cessions**
    - Surfaces
  - Formulaire C
  - Extenso
  - Paysage
  - Biodiversité
  - Validation
- Formulaires définitifs

### Nouvelle reprise ou cession

Reprise ou cession	Reprise
Nom de la parcelle	Les Plantées
Numéro	10
No alpha	A
Commune	Val-de-Ruz - (6487)
Nom et adresse nouveau/ancien exploitant	X. Zed, Grand-Rue, 2053 Cernier
Surface (ares)	150
No parcelle (cadastre)	Cernier 123
Remarque	

Enregistrer

Sous "No parcelle (cadastre)", veuillez indiquer le nom du cadastre (pour les communes fusionnées, le nom avant la fusion, exemple Cernier et non pas Val-de-Ruz) et le **numéro du bien-fonds**. Exemple: Cernier 123.

Lors de reprise de surfaces avec contrats qualité et/ou réseau, indiquer sous "Remarque" si le contrat existant est repris.